

AR PREFECTURE

006-210601597-20151104-03_04_11_2015-DE
Reçu le 09/11/2015

Acte rendu exécutoire après dépôt
En préfecture du
Et publication en mairie du



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2015 À 17H00

L'an deux mille quinze, le quatre novembre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-neuf octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire

- **Étaient Présents :** Monsieur André BEZZINA, Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Monsieur Jean-Paul GEAY, Madame Pasquale HATTEMBERG, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Monsieur André BIANCHERI, Madame Monique LAUGIER, Monsieur Joseph COSENTINO, Madame Christiane FROUTE, Monsieur Robert BOJANOVICH, Madame Marie ADAMO-BRONSONE, Monsieur Régis BELLI, Madame Claudine KHOKLOV, Monsieur Jean-François GIAUME, Monsieur Florian VIALLA, Madame Gisèle AMEDEO, Monsieur Bernard REBUFFEL, Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Christine PETRUCCELLI, Madame Patricia DEGUS, Monsieur Richard CONTE, Madame Marie-Paule ZANOTTI

Absents avec procurations :

Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI donne procuration à Maitre Juliana CHICHMANIAN
Madame Anne RAINAUD donne procuration à Monsieur le Maire
Madame Isabelle PALAZZOLI donne procuration à Monsieur Jean-Paul GEAY

Conseillers Municipaux
en exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

Absent excusé :

Monsieur Cédric CIRASA

Monsieur Florian VIALLA est élu secrétaire de séance

3/ OBJET : 98^{ème} CONGRÈS DES MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE FRANCE À PARIS. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT D'UN ELU

Monsieur le Maire, expose à ses collègues

Le 98^{ème} Congrès des Maires et Présidents de Communautés de France se déroulera à Paris les 17, 18, 19 Novembre 2015 au Parc des Expositions, Porte de Versailles.

Le thème de ce congrès sera le suivant : « Faisons cause commune ».

Monsieur Jean-Paul GEAY, Adjoint aux Finances, souhaiterait participer à ce congrès.

AR PREFECTURE

006-210601597-20151104-03_04_11_2015-DE
Reçu le 09/11/2015

L'article L2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que les fonctions de Maire, d'adjoints, de conseillers municipaux, donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux.

Il leur demande :

- de bien vouloir accepter la participation de cet élu au 98^{ème} congrès des Maires et Présidents de Communautés de France, qui se déroulera à PARIS du 17 au 19 novembre 2015;
- d'accepter la prise en charge ou le remboursement des frais occasionnés par ce déplacement, (hébergement, repas, frais de transport).

Le montant de la dépense sera imputé au compte 6532 du Budget 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré à l'unanimité
ADOPTE



Le Maire,
Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives